



ICAO

APIRG/26 – WP03D1

**Vingt-sixième réunion du Groupe régional Afrique – Océan indien de planification et de
mise en œuvre (APIRG/26)
7 - 8 novembre 2023**

Point de l'ordre du jour	3 :	Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de la navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans le Plan régional de navigation aérienne.
	3.4	Plan régional de navigation aérienne
	3.4.1	Mise à jour des ASBU sur le portail électronique de l'OACI

MISE A JOUR DES ASBU SUR LE PORTAIL ELECTRONIQUE DE L'OACI

(Document présenté par l'Afrique du Sud)

RESUME

La 6^{ème} édition du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) (Doc 9750) est mise à jour et disponible en format électronique sur le portail du GANP de l'OACI, consultable sur <https://www4.icao.int/ganportal/>

Cette note de travail a pour objectif de mettre en évidence les préoccupations concernant la mise à jour du contenu des ASBU (Mise à niveau par blocs du système de l'aviation) sur le portail de l'OACI et l'identification et la notification subséquentes des changements aux États.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	Cette note de travail se rapporte aux objectifs A - Sécurité, B - Capacité et efficacité de la navigation aérienne, D - Développement économique du transport aérien, et E - Protection de l'environnement..
<i>Implications financières :</i>	Aucune
<i>Références :</i>	Concept opérationnel de la gestion mondiale de la circulation aérienne de l'OACI (Doc 9854) Plan mondial de navigation aérienne de l'OACI (Doc 9750) https://www4.icao.int/ganportal/

1. INTRODUCTION

1.1 La 6^{ème} édition du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) a introduit un certain nombre de changements tant au niveau de son contenu que de sa structure et de son format, tels que l'introduction du Cadre des éléments constitutifs de base (BBB), la révision des fils, le remplacement des domaines d'amélioration de la performance par trois nouveaux groupes, de nouveaux modules, des modules modifiés et des modules restructurés.

1.2 Lors d'APIRG/24 qui s'est tenue virtuellement du 1er au 8 novembre 2021, l'Afrique du Sud avait présenté un document de travail soulignant l'impact de la 6ème édition du GANP sur les Plans nationaux des Etats, les projets des Etats et d'APIRG et les mécanismes de notification, ainsi que la nécessité d'aligner tous les rapports sur la 6ème édition du GANP.

1.3 La réunion APIRG/24 avait identifié la nécessité pour la Région AFI d'aligner le Plan régional de navigation aérienne sur le GANP. A cet égard, la réunion avait adopté les deux décisions suivantes :

1.3.1 APIRG/24 Décision 24/30 : Alignement du plan régional de navigation aérienne sur la 6ème édition du GANP :

« Il est décidé que,

Afin d'assurer la cohérence entre le plan régional AFI de navigation aérienne et le GANP :

- a) a) Le Secrétariat coordonne avec les Equipes de projets des Sous-groupes de l'AAO et de l'IIM pour identifier les éléments applicables de l'ASBU pour la région AFI, d'ici le 31 juillet 2022 ; et*
- b) Le Secrétariat coordonne l'élaboration d'un projet de plan régional révisé de mise en oeuvre de la navigation aérienne en vue de son intégration dans le volume III de l'AFI eANP. »*

1.4 La réunion avait demandé aux équipes de projet d'aligner les références de leur Projet sur les Groupes, Fils et Eléments ASBU. A cette fin, la décision suivante a été formulée :

1.4.1 *Décision 24/ 31 d'APIRG/24 : Alignement des projets sur les références de l'ASBU dans le GANP :*

« Il est décidé que,

Afin d'intégrer les changements introduits par la 6ème édition du GANP et son impact sur les plans régionaux et nationaux, les Coordinateurs des équipes de Projets alignent les références des projets sur les groupes, fils et éléments de la 6ème édition du GANP d'ici le 31 mars 2022. »

2. DISCUSSION

2.1 Comme le soulignent les Décisions 24/30 et 24/31 d'APIRG/24, les Etats ont été invités à utiliser la 6ème édition du GANP dans leurs cadres de planification et de notification.

2.2 L'Afrique du Sud, utilisant le GANP électronique disponible sur le portail de l'OACI sur <https://www4.icao.int/ganpportal/>, a extrait les informations ASBU en 2021 pour mettre à jour le système national de suivi ASBU, y compris le Plan directeur national de l'espace aérien. Cette démarche a également servi de base à la note de travail d'APIRG/24, WP/06A, élaboré par l'Afrique du Sud.

2.3 Il a été remarqué que, depuis la publication du contenu du GANP sur le portail de l'OACI, des mises à jour sont apportées au contenu du portail de l'OACI. L'Afrique du Sud a constaté des différences dans la numérotation et le contenu des modules ACDM, RSEQ et WAKE qui étaient initialement disponibles en 2021 et les informations actuellement disponibles en 2023.

2.4 Des exemples de la numérotation et de l'appellation sont énumérés ci-dessous, mais le contenu a également changé à certains égards :

Portail de l'OACI - ASBU 2021	Portail de l'OACI - ASBU 2023
ACDM B1/1 – Plan opérationnelle d'aérodrome (AOP)	ACDM B2/1 – Plan opérationnelle d'aérodrome (AOP)
ACDM B1/2 – Centre d'opérations aéroportuaire (APOC)	ACDM B2/2 – Centre d'opérations aéroportuaires (APOC)
ACDM B2/1 – Gestion complète des aéroports (TAM)	ACDM B2/3 – Gestion complète des aéroports (TAM)
RSEQ B2/2 - Gestion des arrivées dans l'espace aérien terminal vers plusieurs aéroports	RSEQ B3/2 - Gestion des arrivées dans l'espace aérien terminal vers plusieurs aéroports
RSEQ-B3/1 - Gestion des départs dans l'espace aérien terminal de plusieurs aéroports	RSEQ B4/1 - Gestion des départs dans l'espace aérien terminal de plusieurs aéroports
RSEQ B3/2 - Gestion étendue des arrivées prenant en charge les opérations de chevauchement vers plusieurs aéroports	RSEQ B4/2 - Gestion étendue des arrivées prenant en charge les opérations de chevauchement vers plusieurs aéroports
WAKE B2/3 - Opérations parallèles séparées indépendantes	WAKE B3/2 - Opérations parallèles séparées indépendantes
WAKE-B2/4 - Minimums de séparation de la turbulence de sillage basés sur des paires statiques « leader/follower »	WAKE-B3/3 – Minimums de séparation de la turbulence de sillage basés sur des paires statiques « leader/follower »
WAKE-B2/5 - Approches parallèles dépendantes améliorées	WAKE-B3/4 - Approches parallèles dépendantes améliorées
WAKE-B2/6 - Opérations parallèles ségréguées indépendantes améliorées	WAKE-B3/5 - Opérations parallèles ségréguées indépendantes améliorées
WAKE-B2/7 - Minima de séparation de sillage basés sur le temps pour l'arrivée en fonction de la paire statique « leader/follower »	Pas de référence

WAKE B2/8 - Minima de séparation de sillage basés sur le temps pour le départ en fonction de la paire statique « leader/follower »	WAKE-B3/6 - Minima de séparation de sillage basés sur le temps pour le départ en fonction de la paire statique « leader/follower »
WAKE-B3/1 - Approches parallèles dépendantes du temps	WAKE-B3/7 - Approches parallèles dépendantes du temps
WAKE-B3/2 - Opérations parallèles ségréguées indépendantes basées sur le temps	WAKE-B3/8 - Opérations parallèles ségréguées indépendantes basées sur le temps
Pas de référence	WAKE-B4/1 - Prévision au sol de la rencontre avec le sillage en route
Pas de référence	WAKE-B4/2 – Gestion/atténuation à bord du vol du sillage rencontré en route

2.5 Bien que les documents soient disponibles sous forme électronique, il n'existe actuellement aucun mécanisme sur le portail permettant d'illustrer les changements appliqués ou les corrections apportées à la numérotation ou au contenu des ASBU.

2.6 Cela présente un risque pour les États qui incluent ces informations dans leur planification nationale, ainsi que dans les rapports ASBU.

2.7 Il convient de mettre en œuvre un mécanisme permettant de suivre les modifications apportées aux ASBU disponibles sur le portail de l'OACI et de les notifier aux États, soit par lettre, soit par d'autres moyens. Un mécanisme proposé pour le suivi des modifications apportées aux ASBU sur le portail de l'OACI devrait inclure une « barre d'annotation des modifications » pour les informations qui ont changé.

3. MESURES ATTENDUES DE LA REUNION

La réunion est invitée à :

- a) examiner les aspects soulevés dans la présente note de travail concernant la gestion des modifications apportées aux modules ASBU sur le portail de l'OACI, y compris la notification aux États, et en discuter ; et
- b) demander à l'OACI de définir et de mettre en œuvre une solution permettant de suivre et de notifier aux États les modifications afin de faciliter le renseignement du Volume 3 du Plan régional de navigation aérienne.